

## ISRAËL - PALESTINE

# *Un éternel « cauchemar » démographique*

---

**Dans le contexte de 1947, la résolution 181 proposant la partition de la Palestine était inacceptable pour les Palestiniens et invivable pour les futurs Israéliens. Au plus fort de la guerre de 1948, les propositions de règlement émises par Folke Bernadotte, le médiateur des Nations unies, n'échappaient pas à ce constat. Chacune se heurtait à une contingence structurelle: la Palestine était arabe, et ce jusqu'au dernier recoin de l'État juif envisagé, quelles que puissent être ses frontières. La guerre de 1948 et ses conséquences démographiques étaient dès lors inscrites dans les étoiles.**

---

PAR PASCAL FENAU

Le 30 novembre 1947, lorsque les délégués de l'Assemblée générale des Nations unies votent, à une faible majorité, la résolution 181 sur le partage de la Palestine, peu d'entre eux se doutent qu'ils viennent en fait de déclencher une dynamique de guerre. Si les divers organes représentatifs de la communauté sioniste donnent, officiellement, leur consentement à la résolution, le Haut-Comité arabe de Palestine rejette la partition. Pour beaucoup d'observateurs, les Palestiniens ont commis là une erreur historique, une erreur qu'ils n'en finiraient pas de payer jusqu'à aujourd'hui. Or s'accrocher à cette vision, c'est faire injure, d'une part, à la revendication sioniste d'émancipation juive nationale et étatique et, d'autre part, à la volonté d'autodétermination des Palestiniens dans une Palestine qui, en 1947, est encore arabe dans une proportion de presque 70 %. La création d'un État juif et, partant, la partition étaient tout simplement impossibles sans procéder à un « transfert » de populations, c'est-à-dire le « transfert », vers le reste de la Palestine ou dans un autre État arabe, de l'inévitable « minorité » palestinienne du territoire dévolu à l'État juif. Déjà en 1937, au plus fort de la révolte palestinienne, la Grande-Bretagne, puissance mandataire, avait proposé la partition de la Palestine entre un État juif et la Transjordanie<sup>1</sup>, et le « transfert » des Arabes palestiniens hors de l'État juif.

En décembre 1940, Yossef Weitz, directeur du Fonds national juif, écrivait dans son journal des propos lourds de sens. « Entre nous, il doit être clair qu'il n'y a pas de place pour deux peuples dans ce pays. [...] Si les Arabes quittent le pays il nous suffira. Si les Arabes y restent, il demeurera trop petit et misérable. [...] La seule solution, c'est la Terre d'Israël, au minimum, la Terre d'Israël occidentale, sans Arabes. Pas de compro-

<sup>1</sup> John Norton Moore, « Excerpts from the Report of the Palestine Royal Commission (The Peel Commission), June 22, 1937 », *The Arab-Israeli Conflict*, Vol. III, Princeton University Press, Princeton, 1974, p. 150-183.

## ISRAËL - PALESTINE

mis sur ce point. [...] Il n'existe pas d'autre moyen que de déplacer les Arabes dans les pays voisins. [...] À l'exception possible de Bethléem, Nazareth et la Vieille Ville de Jérusalem, nous ne devons pas laisser un seul village, une seule tribu. [...] C'est seulement ainsi que le pays pourra recevoir des millions de nos frères et que la question juive sera résolue une fois pour toute.<sup>2</sup> »

## PALESTINE 1947, INVENTAIRE AVANT LIQUIDATION

Dans le cadre de leurs travaux, les membres de l'U.N.S.C.O.P. demandèrent à l'Administration palestinienne (mandataire) de compiler un maximum de données économiques, sociales et démographiques<sup>3</sup>. Fondamental et instructif, ce document est en quelque sorte l'ultime cliché de la Palestine avant sa disparition, en 1948. Lorsque l'on y ajoute la population semi-nomade palestinienne, évaluée a posteriori par les Nations unies à quelque 128 000 âmes, il ressort que, au 31 décembre 1946, sur un total de presque 2 millions d'habitants, la Palestine compte 1 370 000 Arabes, soit une majorité de 69 %, et 608 000 Juifs, soit une minorité de 31 %. Concernant la propriété foncière, il apparaît que les terres acquises par les institutions foncières sionistes et contrôlées par les groupes d'autodéfense n'excèdent pas 7 % du territoire palestinien (tableau 1 et carte 1).

Autre élément de surprise, le yishouv, contredisant la rhétorique agrarienne du sionisme travailliste, est essentiellement urbain et se concentre pour 90 % dans les villes « mixtes » de Jérusalem et Haïfa et autour des colonies urbaines de Netanya, Hadera et Tel-Aviv, soit sur un territoire n'excédant pas 4 % de la Palestine. Enfin, essentiellement implantées dans les vallées de Galilée et sur la plaine côtière, 307 colonies juives<sup>4</sup>, fondées pour la plupart sous le mandat britannique, sont entourées de 1 075 agglomérations arabes (943 localités et 132 sites bédouins).

## LA QUÊTE DÉSESPÉRÉE D'UNE MAJORITÉ JUIVE

En dépit de ces données, c'est pourtant le partage que choisit la majorité de l'Assemblée générale. La résolution 181 propose ainsi la partition de la Palestine en sept enclaves. Trois enclaves forment un État juif sur 56 % du pays, trois autres forment un État arabe sur 43 %, et une dernière, Jérusalem et ses environs, forme un *corpus separatum* binational et internationalisé. Le déséquilibre entre, d'une part, un yishouv d'essence urbaine et doublement minoritaire (31 % de la population et 7 % des terres) et, d'autre part, la superficie qui est accordée à son État (56 %) est flagrant. Ce déséquilibre est dû à l'extrême ouverture dont ont fait

<sup>2</sup> Ilan Halévi, *Sous Israël, la Palestine*, Le Sycomore, Paris, 1978, p. 148. *The Birth of the Palestinian Refugee Problem, 1947-1949*, Cambridge University Press, Cambridge, 1988.

<sup>3</sup> Gouvernement de Palestine. *Supplement to Survey of Palestin. Notes compiled for the information of the United Nations Special Committee on Palestine, June 1947*, Reprinted in full with permission from Her Majesty's Stationery Office by the Institute for Palestine Studies, Washington D.C., 1991.

<sup>4</sup> Parmi lesquelles cinquante implantations de type *Homa ou-Migdal* (« Muraille et Tour »), des postes militaires avancés fondés durant la révolte palestinienne de 1936-1939.

## ISRAËL - PALESTINE

preuve les Nations unies à l'égard des revendications juives, des revendications qui portaient entre autres sur le maintien sous souveraineté juive de la totalité des colonies de peuplement et le contrôle d'un Néguev semi-désertique, à peine colonisé, mais donnant accès à la mer Rouge. La volonté de relier entre elles des colonies juives éparpillées au milieu d'une « mer arabe » aboutit à un paradoxe cuisant : l'État juif proposé est dans les faits binational<sup>5</sup>. Ainsi, il compte une « majorité » juive de 51 % (500 000 âmes) et une « minorité » palestinienne de 49 % (490 000 âmes), tandis que la superficie des terres contrôlées par le yishouv n'exède pas 10 % de la superficie de son État. En outre, l'État juif englobe 277 implantations juives et 419 agglomérations arabes<sup>6</sup> (326 localités et 93 sites bédouins). Autre évaluation, les Juifs ne sont majoritaires que dans une enclave côtière regroupant 76 % d'entre eux, cette enclave fondamentalement urbaine comptant une minorité palestinienne de 38 %, minorité possédant la majeure partie des terres et étant hégémonique dans les campagnes. Enfin, avec le secteur séparé de Jérusalem, 99 % des Juifs de Palestine accèdent à l'autodétermination, contre 64 % des Palestiniens (tableaux 2 et 3, et carte 2).

Dans ces conditions, il est aisé de comprendre pourquoi les Palestiniens ne se sont pas résolus à un tel partage. Le droit à l'autodétermination sous-tendu par le principe du mandat n'est pas appliqué et aucun référendum n'est envisagé. Un Palestinien sur trois est censé devenir citoyen de l'État juif<sup>7</sup>, la propriété arabe y est de 90 % et la majeure partie des terres cultivées sont également arabes. Si 419 agglomérations arabes sont incluses dans l'État juif, seules 27 colonies juives sont incluses dans l'État arabe. En outre, les Palestiniens représentent 75 % de la population en Galilée orientale et 97 % dans le Néguev, deux régions attribuées à l'État juif. Enfin, sur les 608 000 Juifs auxquels les Palestiniens sont conviés à céder 56 % de leur pays, 500 000 sont des immigrants venus s'établir sous le mandat britannique et renforcer une communauté qui, en 1922, n'excédait pas 82 000 âmes. Mais, bien plus que tout argument juridique, économique ou démographique, c'est sans doute l'expérience des Palestiniens qui explique le mieux leur refus d'accéder au principe du partage. Des débuts de l'implantation du nouveau yishouv, en 1882, jusqu'à 1947, les Palestiniens n'ont pas eu le loisir de vivre autrement leur cohabitation avec la communauté sioniste que sur le registre de l'exclusion — économique et physique.

À l'inverse, il est tout aussi aisé de comprendre pourquoi le yishouv a accepté formellement le plan des Nations unies tout en se montrant peu enclin (c'est un euphémisme) à l'appliquer sur le terrain et à se satisfaire d'une structure économique et démographique faisant du futur Israël un État binational et, qui plus est, tendant structurellement à redevenir majoritairement arabe. D'un strict point de vue politique, le

<sup>5</sup> Voir dans ce dossier l'article d'Amnon Raz-Krakotzkin.

<sup>6</sup> Khalil Toufakji et Young Wyman, *Falastin, At-Tajammouat Al-Falastiniya wa Al-Moustamarat Al-Yahoudiya* (« Palestine. Agglomérations palestiniennes et colonies juives »), Palestine Geographic Center. Arab Studies Society, Jérusalem, 1988. Gouvernement of Palestine, *Survey of Palestine (maps 1/100 000)*, Jérusalem, 1944.

<sup>7</sup> Inversement, l'État arabe ne comporte qu'une minorité juive de 1 %.

## ISRAËL - PALESTINE

sionisme s'est développé pour fournir une réponse radicale à une situation de minorité et d'exclusion vécue en Europe orientale. Si, a fortiori, cet État juif se voulait démocratique et juif, il devait à tout prix se doter d'une assise territoriale et démographique juive la plus homogène possible. Dès lors que l'enjeu poursuivi par le mouvement sioniste était la création d'un État juif destiné à s'ouvrir à une immigration que ses dirigeants espéraient massive, il était inimaginable que ce programme put se résoudre à la binationalité de l'État esquissé par l'O.N.U. ou à toute coopération avec l'État arabe de Palestine.

L'adoption du plan de partition donne le coup d'envoi de la guerre. Elle connaît deux phases. Dans la première, de décembre 1947 (l'après-vote) au 14 mai 1948 (proclamation de l'État d'Israël et intervention militaire des États arabes), la guerre judéo-palestinienne bat son plein. Les organisations armées juives entreprennent la consolidation des colonies et la réduction de certaines concentrations palestiniennes incluses dans l'État juif, essentiellement entre Haïfa et Tel-Aviv. Quant aux Palestiniens, appuyés par des volontaires étrangers, ils partent à l'assaut des colonies isolées dans les régions les plus arabes de l'État juif dessiné par l'O.N.U. Dans la seconde phase, inaugurée par la proclamation de l'État d'Israël et l'entrée en guerre des États arabes voisins, les Israéliens, après de nombreux revers militaires, reprennent le dessus et, forts de l'appui militaire de l'U.R.S.S., parviennent à se rendre maîtres de l'ensemble du territoire juif délimité par les Nations unies ainsi que de 45 % du territoire attribué initialement à l'État arabe palestinien. En définitive, au terme des accords d'armistice conclus en 1949 entre les États arabes et Israël, l'État juif contrôle 76 % de la Palestine.

## DU « CAUCHEMAR » AU « MIRACLE »

À la fin de 1948, la balance démographique a changé du tout au tout. À taux de croissance démographique constant, l'État d'Israël, délimité par la « ligne verte » des armistices, aurait dû compter 926 000 Palestiniens, soit une majorité de 58 %, et 667 000 Juifs, soit une minorité de 42 %. Or les recensements effectués au terme de la guerre<sup>8</sup> comptabilisent 156 000 Palestiniens, soit une minorité de 18 %, et 717 000 Juifs, soit une majorité de 82 %, ce qui permettra à Haïm Weizmann, premier président de l'État, de parler d'une « simplification miraculeuse des tâches d'Israël » (tableaux 6 et 7). Ainsi, malgré 6 000 morts, le yishouv voit sa population augmenter de plus de 100 000 âmes en deux ans, essentiellement grâce à l'immigration. Quant aux Palestiniens, il s'avère que 83 % d'entre eux ont quitté le territoire devenu État d'Israël. Ce qu'il est convenu d'appeler l'exode palestinien a suscité d'interminables polémiques. Une version israélienne édifiante a longtemps voulu que les Palestiniens seraient partis à l'appel de leurs dirigeants, pour laisser le champ libre à des armées arabes censées « jeter les Juifs à la mer ». Inversement, la version des perdants, les Palestiniens, n'a jamais bénéfici-

<sup>8</sup> Roberto Bachi, « State of Israel (Population) », *Encyclopaedia Judaica*, Vol. 9, Keter Publishing House, Jérusalem, p. 488-496.

## ISRAËL - PALESTINE

cié d'un réel crédit hors de l'opinion arabe, et ce malgré la qualité des recherches publiées sous l'égide de l'Institut des études palestiniennes.

Depuis les années quatre-vingt, une nouvelle génération d'historiens israéliens a entrepris d'invalider une série de mythes constitutifs de la mémoire collective de la société juive israélienne, des mythes fondés sur la fuite des Palestiniens, le refus arabe et les options pacifiques des dirigeants israéliens. Ce travail a été facilité par l'ouverture des archives militaires et par le fait que les « nouveaux historiens<sup>9</sup> » n'ont pas vécu la guerre de 1948 et sont nés dans un État juif considéré comme un donné. Concernant la guerre d'indépendance israélienne et l'exode palestinien, les « nouveaux historiens » ont ainsi découvert une réalité assez amère. L'exode palestinien a été plus particulièrement étudié par l'historien Benny Morris<sup>10</sup>, lequel révèle que, hormis le départ volontaire, au début de 1948, d'environ 75 000 Palestiniens issus des couches aisées et désireux de s'installer dans les pays arabes voisins en attendant que la situation se clarifie, l'écrasante majorité des Palestiniens s'est, bien logiquement, enfuie à la suite des actions militaires juives, à l'approche de troupes juives ou suite à des massacres, les plus connus étant ceux de Deir Yassine, Dawāïmeh, Saliha, Safsaf et Saassa<sup>11</sup>. Enfin, un réfugié palestinien sur trois (entre 200 000 et 250 000 personnes) est parti suite à l'expulsion directe ou indirecte (bombardement des populations civiles, campagnes de terreur psychologique, etc.) des populations de plusieurs grandes villes palestiniennes.

## UN EXODE PRÉCOCE

Il est nécessaire de rappeler que la guerre d'indépendance d'Israël a débuté six mois avant le 14 mai 1948, date de proclamation de l'État et d'entrée en guerre des États arabes. Concernant l'exode palestinien, et moyennant une prise en compte de données démographiques actualisées, il ressort de l'étude de Benny Morris que, le 14 mai 1948 à minuit, 370 000 Palestiniens sont déjà des réfugiés et quelque 240 agglomérations palestiniennes sont désertées (carte 5). Cela signifie que, sur les 726 000 réfugiés recensés par les Nations unies au lendemain de la guerre, 51 % l'étaient déjà avant l'entrée en guerre des États arabes. Après la fin des hostilités, il apparaît que l'exode palestinien dépasse les 90 % dans les régions de forte colonisation juive et dans le triangle formé par Jérusalem, Tel-Aviv et Gaza, une zone conquise au forceps sur l'État arabe palestinien mort-né et marquée par de nombreuses expulsions, comme dans les villes de Loudd (Lod) et Ramleh. Au terme de la guerre de 1948, plus de la moitié des 1 478 000 Arabes de Palestine sont devenus des réfugiés (tableau 4 et carte 3).

<sup>9</sup> Ce vocable regroupe autant des historiens que des politologues et des sociologues, lesquels travaillent autant sur la période contemporaine que sur un champ plus lointain. Les plus éminents sont Benny Morris, Tom Segev, Ilan Pappé, Avi Shlaim, Simha Flapan, Yair Oron, Israël Gershoni, Shlomo Zand, etc.

<sup>10</sup> Benny Morris, *op cit.* 1948 and After, Israel and the Palestinians, Clarendon Press, Oxford, 1990.

<sup>11</sup> Aujourd'hui des localités juives rebaptisées respectivement Kfar Shaoul, Amatzia, Yiron, Sifsoufa et Sassa.

## ISRAËL - PALESTINE

Même si les causes de l'exode palestinien n'étaient pas connues, il n'en reste pas moins que toutes les tentatives de règlement diplomatique entre États arabes et Palestiniens d'une part, et Israéliens d'autre part, se sont heurtées à un blocage de la part du gouvernement de David Ben Gourion comme de ses successeurs. Lors de la première trêve (11 juin-8 juillet), le médiateur des Nations unies, Folke Bernadotte, propose un nouveau plan de partage censé répondre aux exigences arabes et israéliennes. Aux Palestiniens, il propose un État sur 81 % de la Palestine grâce à l'adjonction du Néguev et de Jérusalem. Aux Israéliens, il offre un territoire plus homogène sur les 19 % restants de la Palestine. Divisés sur le principe même de l'État palestinien, les États arabes rejettent un plan qui offre l'ensemble de la Galilée à Israël. Quant aux Israéliens, ils sont consternés. S'ils conservent l'essentiel de leurs implantations, Jérusalem, dont ils contrôlent une large partie, leur est retirée mais, en outre, Bernadotte prévoit le retour des 376 000 réfugiés palestiniens alors dénombrés vers des zones vidées dans une proportion de 90 %. Avec un tel retour, l'État juif serait majoritairement palestinien (51 %), tandis que la Galilée redeviendrait à 85 % palestinienne. En septembre 1948, pendant la deuxième trêve, Bernadotte propose un plan dans lequel Jérusalem est à nouveau internationalisée, et la partie de la Palestine restée arabe est promise aux Jordaniens (carte 9). Mais Bernadotte réaffirme son attachement au retour des réfugiés palestiniens, ce qui est exclu pour les Israéliens. Le 17 septembre 1948, Folke Bernadotte, subitement privé de protection israélienne, est assassiné par deux officiers du groupe Stern, un mouvement ultra-nationaliste dirigé par Yitzhak Shamir. L'idée d'un retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers ou de leur indemnisation n'en sera pas moins officialisée le 11 décembre par la résolution 194 des Nations unies, une résolution qui réaffirme par ailleurs les principes du partage de la Palestine et nomme une commission de conciliation.

## LE BLOCAGE ISRAËLIEN

Du 27 avril au 15 septembre 1949, cette commission convie à Lausanne une conférence de paix. À l'exception de l'Irak, les États arabes belligérants amorcent un infléchissement dans le sens d'une reconnaissance conditionnelle de l'État d'Israël fondée sur les résolutions 181 (partage) et 194 (retour des réfugiés)<sup>12</sup>. Ils proposent à Israël d'autoriser le retour volontaire des réfugiés palestiniens dans les régions conquises sur l'État arabe de Palestine tel que dessiné par l'O.N.U. en novembre 1947. En échange, les 450 000 réfugiés (60 % du flux total) issus du territoire initialement dévolu à l'État juif seraient quant à eux absorbés par les États arabes. Concernant les frontières, les délégations arabes sont divisées. Si la Jordanie est prête à accepter les annexions israéliennes en échange d'une reconnaissance de l'annexion de la Cisjordanie au royaume hachémite, les Égyptiens exigent quant à eux la création d'un État palestinien dans les frontières tracées par Bernadotte et les Syriens s'en tien-

<sup>12</sup>John Norton Moore, « Excerpt from the Progress Report of the United Nations Conciliation Commission for Palestine, December 11, 1949 - October 23, 1950 », *op. cit.*, p. 495-542.

## ISRAËL - PALESTINE

ment au plan de partage de 1947. Il n'empêche que, malgré leurs divergences, en n'exigeant le retour que d'une partie des réfugiés, les États arabes se montrent sensibles à la revendication israélienne de sauvegarder à tout prix une majorité juive significative. Selon les options arabes envisagées, l'État d'Israël est assuré d'une majorité juive oscillant entre 62 % et 95 %.

Ces propositions sont rejetées par Israël et font capoter définitivement les négociations. Pourtant, Israël ne doit son admission à l'O.N.U., le 12 mai 1949, qu'à sa reconnaissance des résolutions 181 et 194. En rejetant des propositions de règlement qui lui octroient une assise territoriale et démographique bien plus solide que la résolution 181, Israël contredit l'acceptation formelle de cette résolution. Motivé officiellement par des impératifs de sécurité et le danger de réintégrer à l'État juif une minorité palestinienne hostile, le refus israélien d'autoriser le retour des réfugiés semble prouver que l'acceptation du partage n'a jamais été que tactique. Le plan de partage de 1947 prévoyait un État juif doté d'une « minorité » palestinienne de 49 %, alors que les propositions de la commission de conciliation (acceptées par les États arabes) n'impliquent plus qu'une minorité palestinienne de 38 % à l'intérieur des lignes de cessez-le-feu, et de 5 % à l'intérieur de l'État juif envisagé par la résolution 181...

## D'UN PAYS ARABE À UN PAYS JUIF

Sur le terrain, le refus israélien de tout compromis territorial et démographique s'exprime par le dynamitage systématique de la plupart des 572 agglomérations palestiniennes abandonnées ou vidées de force (475 villes et villages et 97 sites bédouins), le tout sur un territoire qui en comptait 680 le 31 décembre 1947 (tableau 5). Inaugurée pendant la première trêve israélo-arabe (juin-juillet 1948), cette politique se poursuit après les armistices et se double de la création de 160 nouvelles implantations juives destinées à accueillir, surtout dans les anciennes grandes villes palestiniennes, quelque 300 000 rescapés de la Shoah. Dans le même temps, alors que plus de 700 000 Palestiniens attendent de pouvoir exercer un droit au retour reconnu par l'O.N.U., le gouvernement israélien élabore une politique destinée à empêcher à tout prix le retour du moindre réfugié palestinien. Entre 1949 et 1956, des dizaines de milliers d'« infiltrés » palestiniens sont refoulés derrière les lignes arabes. Il s'agit le plus souvent de civils désireux de rejoindre leurs familles restées en territoire israélien ou, tout simplement, de récupérer des biens ou moissonner leurs champs. Tous n'ont pas la chance de se faire refouler. Sur la base des archives militaires, Benny Morris estime que si de 200 à 250 Israéliens tomberont sous les coups d'« infiltrés » armés, ce sont entre 2 700 et 5 000 « infiltrés », la plupart non armés, qui mourront, victimes des tirs de l'armée israélienne ou de mines israéliennes placées le long des lignes de cessez-le-feu<sup>13</sup>.

Cinquante ans plus tard, la donne démographique n'a pas fini de hanter les cauchemars israéliens. Sur 7 millions de Palestiniens, la moitié vivent

<sup>13</sup>Benny Morris, *Israel's Border Wars, 1949-56*, Clarendon Press, Oxford, 1993, p. 414-416.

## ISRAËL - PALESTINE

hors de Palestine/Israël et 5 350 000 d'entre eux sont des réfugiés, soit 75 %. En dépit du processus diplomatique enclenché voici cinq ans, leur retour n'est pas à l'ordre du jour, tandis que leur installation dans ce qui devrait peut-être un jour devenir un État palestinien indépendant est plus qu'hypothétique. Surtout, l'Administration des terres d'Israël, en expropriant les terres palestiniennes publiques et une large partie des terres privées, détient désormais 92 % de la superficie de l'État<sup>14</sup>. Si l'on y ajoute l'appropriation de quelque 70 % de la Cisjordanie et de Gaza en trente ans d'occupation, il ressort que, si les organismes fonciers sionistes détenaient 7 % de la Palestine en 1947, ils en détiennent désormais 90 %<sup>15</sup>. Sur les terres expropriées, tant en Israël que dans les territoires occupés, l'édification de villes réservées au peuplement juif se poursuit. Si le territoire israélien était recouvert de 311 agglomérations juives en 1948, ces dernières sont désormais au nombre de 880 (contre 770 en 1970), auxquelles il faut ajouter 162 colonies de peuplement dans les territoires occupés.

## 1998, UNE GALILÉE INCURABLE

Les montagnes de Galilée, annexées à Israël en 1948, sont la seule région de l'État hébreu à avoir conservé une quasi-majorité arabe, malgré de larges vagues d'expropriations et d'implantations dans les années septante. Pour faire face à la tendance structurelle de cette zone à recouvrer une majorité arabe, les autorités israéliennes viennent d'adopter un nouveau plan, appelé « Bouclier de David 2020 », visant à désengorger la région de Tel-Aviv et à implanter en Galilée plus d'un million et demi de Juifs, un plan nécessitant de nouvelles expropriations de terres arabes<sup>16</sup> et le confinement accru du « secteur arabe » dans des zones au bord de l'asphyxie, surpeuplées et interdites d'expansion. À l'échelle de toute la Palestine/Israël, une population juive de 4 400 000 âmes (57 %) dispose d'un territoire ouvert représentant 90 % du pays, tandis que 3 300 000 Palestiniens (43 %) ne disposent plus que de 10 % de terres morcelées sur lesquelles la densité de population est six fois supérieure à celle du secteur juif. Cet état de fait est en passe de se concrétiser sur le terrain politique. En février 1997, des députés du Likoud et du parti travailliste se sont mis d'accord sur le statut final des territoires occupés<sup>16</sup>. Après annexion de 41 % de la Cisjordanie, un État palestinien composé de trois enclaves devrait voir le jour sur 15 % de la Palestine/Israël, c'est-à-dire sur 3 900 km<sup>2</sup>, soit notre province de Liège. La guerre des terres et de la démographie est loin d'être terminée.

*Pascal Fenaux*

<sup>14</sup>Ces expropriations ont été réalisées essentiellement entre 1948 et 1966, période durant laquelle la minorité palestinienne, restée en Israël et devenue citoyenne de l'État, a vécu sous un régime de gouvernement militaire complet.

<sup>15</sup>Jean-François Legrain, « Judaïsation et démembrement : politiques israéliennes de démembrement du territoire en Cisjordanie-Gaza (1967-1995) », *Maghreb-Machrek*, n° 152, avril-juin 1996, p. 42-75.

<sup>16</sup>*Yediot Aharonot*, 31 octobre 1996.

<sup>17</sup>*Yediot Aharonot*, 14 février 1997.



## ISRAËL - PALESTINE

Tableau 1

**Palestine**  
Répartition des populations arabes et juives (3-12-1946)

Sous-districts	Arabes	Juifs	TOTAL	% Arabes	% Juifs
Acre	73 800	3 030	76 830	96 %	4 %
Safad	54 000	7 170	61 170	88 %	12 %
Tibériade	30 830	13 640	44 470	69 %	31 %
Nazareth	43 130	7 980	51 110	84 %	16 %
Beisan	17 960	7 590	25 550	70 %	30 %
Haïfa	140 430	119 020	259 450	54 %	46 %
Jénine	61 120	0	61 210	100 %	0 %
Tulkarm	77 040	16 180	93 220	82 %	18 %
Naplouse	94 900	0	94 900	100 %	0 %
Jaffa	114 130	295 160	409 290	28 %	72 %
Ramleh	102 440	31 590	134 030	75 %	25 %
Ramallah	48 930	0	48 930	100 %	0 %
Hébron	96 620	300	96 920	~ 100 %	~ 0 %
Jérusalem	164 150	102 520	266 670	62 %	38 %
Gaza	148 000	3 540	151 540	98 %	2 %
Beersheba	102 780	510	103 290	~ 100 %	~ 0 %
<b>Palestine</b>	<b>1 370 350</b>	<b>608 230</b>	<b>1 978 580</b>	<b>69 %</b>	<b>31 %</b>

Tableau 2

**État juif (O.N.U., résolution 181)**  
Répartition des populations arabes et juives

Sous-districts	Arabes	Juifs	TOTAL	% Arabes	% Juifs
Galilée orientale	101 310	33 340	134 650	75 %	25 %
Plaine côtière	289 860	464 360	754 220	38 %	62 %
Néguev	98 640	2 530	101 170	97 %	3 %
<b>État juif</b>	<b>489 810</b>	<b>500 230</b>	<b>990 040</b>	<b>49 %</b>	<b>51 %</b>

Tableau 3

**État juif (O.N.U., résolution 181)**  
Répartition des agglomérations arabes et juives

Sous-districts	Agglomérations arabes	Colonies juives
Galilée orientale	161	84
Plaine côtière	146	174
Néguev	112	19
<b>État juif</b>	<b>419</b>	<b>277</b>

## ISRAËL - PALESTINE

Tableau 4

Exode palestinien  
(par sous-district israélien)

Sous-districts	31-12-1948*	8-12-1948	Différence	%
Acre	85 090	48 700	- 36 390	- 43 %
Safed	57 470	1 900	- 55 570	- 97 %
Kinneret	36 570	5 100	- 31 470	- 86 %
Jezreël	82 400	34 900	- 47 500	- 58 %
Haïfa	102 880	9 100	- 93 780	- 92 %
Hadera	40 490	18 300	- 22 190	- 55 %
Sharon	24 350	10 400	- 13 950	- 57 %
Petah-Tikva	25 740	3 000	- 22 740	- 88 %
Ramla	73 150	2 600	- 70 550	- 97 %
Rehovot	29 180	100	- 29 080	- 100 %
Tel-Aviv	98 720	3 600	- 95 120	- 96 %
Jérusalem	68 430	2 900	- 65 530	- 96 %
Ashkelon	92 190	2 400	- 89 790	- 97 %
Beersheba	109 200	13 000	- 96 200	- 88 %
<b>Israël</b>	<b>925 860</b>	<b>156 000</b>	<b>- 769 860</b>	<b>- 83 %</b>

\* Projection

Tableau 5

Bilan de l'évacuation et/ou de la destruction des villes et villages  
palestiniens (sites bédouins non inclus)

Sous-districts	1948	1953	Différence
Acre	61	34	- 27
Safed	80	3	- 77
Kinneret	36	4	- 32
Jezreël	81	23	- 58
Haïfa	15	3	- 12
Hadera	47	15	- 32
Sharon	29	5	- 24
Petah-Tikva	19	3	- 16
Ramla	30	0	- 30
Rehovot	15	0	- 15
Tel-Aviv	12	0	- 12
Jérusalem	50	2	- 48
Ashkelon	56	0	- 56
Beersheba	36	0	- 36
<b>Israël</b>	<b>567</b>	<b>92</b>	<b>- 475</b>

## ISRAËL - PALESTINE

Tableaux 6 et 7

Structure démographique du territoire israélien  
le 31-12-1948 (sans exode et après)

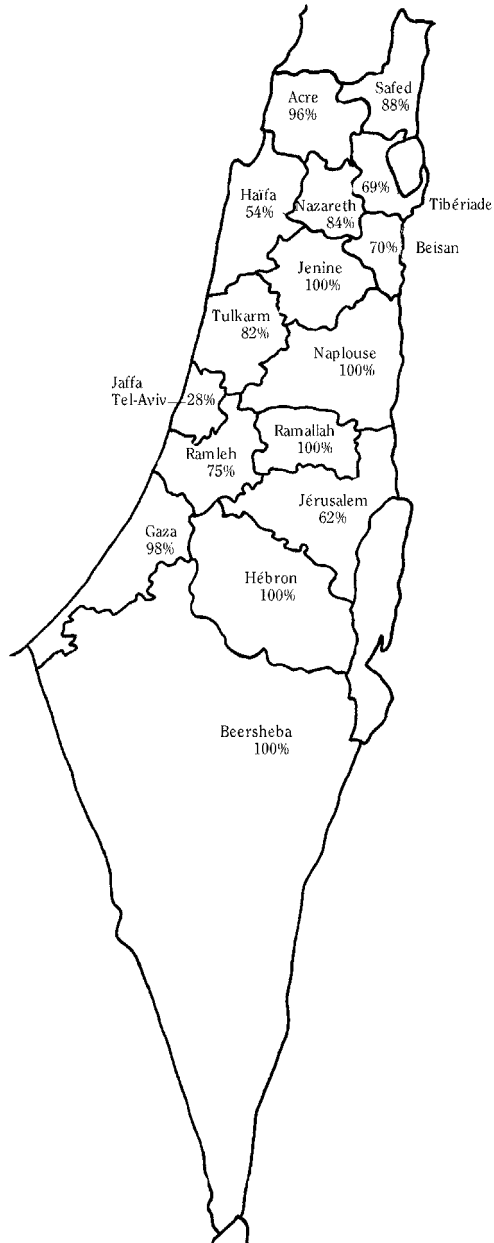
Sous-districts	Arabes	Juifs	% Arabes	% Juifs	Total
Acre	85 090	4 250	95 %	5 %	89 340
Safed	57 470	7 910	88 %	12 %	65 380
Kinneret	36 570	15 540	70 %	30 %	52 110
Jezreël	82 400	21 460	79 %	21 %	103 860
Haïfa	102 880	104 890	50 %	50 %	207 770
Hadera	40 490	20 640	66 %	34 %	61 130
Sharon	24 350	35 860	40 %	60 %	60 210
Petah-Tikva	25 740	31 510	45 %	55 %	57 250
Ramla	73 150	2 840	96 %	4 %	75 990
Rehovot	29 180	31 560	48 %	52 %	60 740
Tel-Aviv	98 720	277 250	26 %	74 %	375 970
Jérusalem	68 430	109 980	38 %	62 %	178 410
Ashkelon	92 190	3 180	97 %	3 %	95 370
Beersheba	109 200	460	~ 100 %	~ 0 %	109 660
<b>Israël</b>	<b>925 860</b>	<b>667 330</b>	<b>58 %</b>	<b>42 %</b>	<b>1 593 190</b>

Sous-districts	Arabes	Juifs	% Arabes	% Juifs	Total
Acre	48 700	6 000	89 %	11 %	54 700
Safed	1 900	8 900	18 %	82 %	10 800
Kinneret	5 100	14 400	26 %	74 %	19 500
Jezreël	34 900	24 100	59 %	41 %	59 000
Haïfa	9 100	116 400	7 %	93 %	125 500
Hadera	18 300	31 300	37 %	63 %	49 600
Sharon	10 400	26 500	28 %	72 %	36 900
Petah-Tikva	3 000	45 900	6 %	94 %	48 900
Ramla	2 600	1 800	59 %	41 %	4 400
Rehovot	100	32 000	~ 0 %	100 %	32 100
Tel-Aviv	3 600	302 100	1 %	99 %	305 700
Jérusalem	2 900	84 200	3 %	97 %	87 100
Ashkelon	2 400	4 800	33 %	67 %	7 200
Beersheba	13 000	1 200	92 %	8 %	14 200
Non localisés	-	17 100	-	-	17 100
<b>Israël</b>	<b>156 000</b>	<b>716 700</b>	<b>18 %</b>	<b>82 %</b>	<b>872 700</b>

ISRAËL - PALESTINE

Carte 1

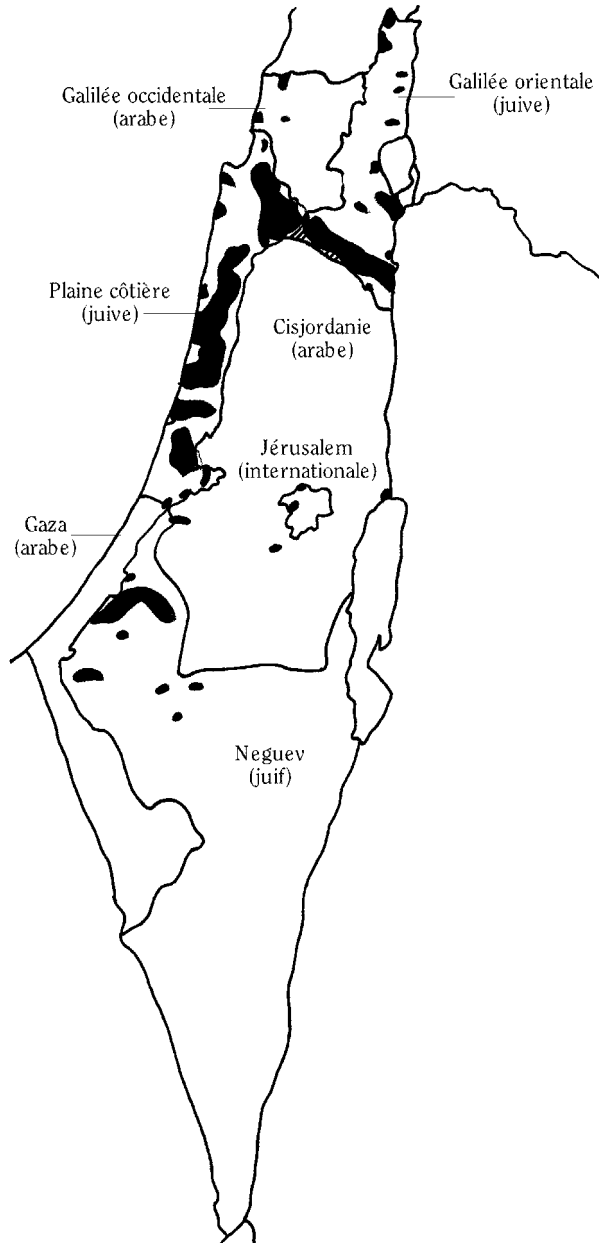
**Palestine**  
**Pourcentage d'Arabes palestiniens par sous-district**  
**(31-12-1946)**



ISRAËL - PALESTINE

Carte 2

**Palestine**  
**Plan de partage et propriété sioniste**

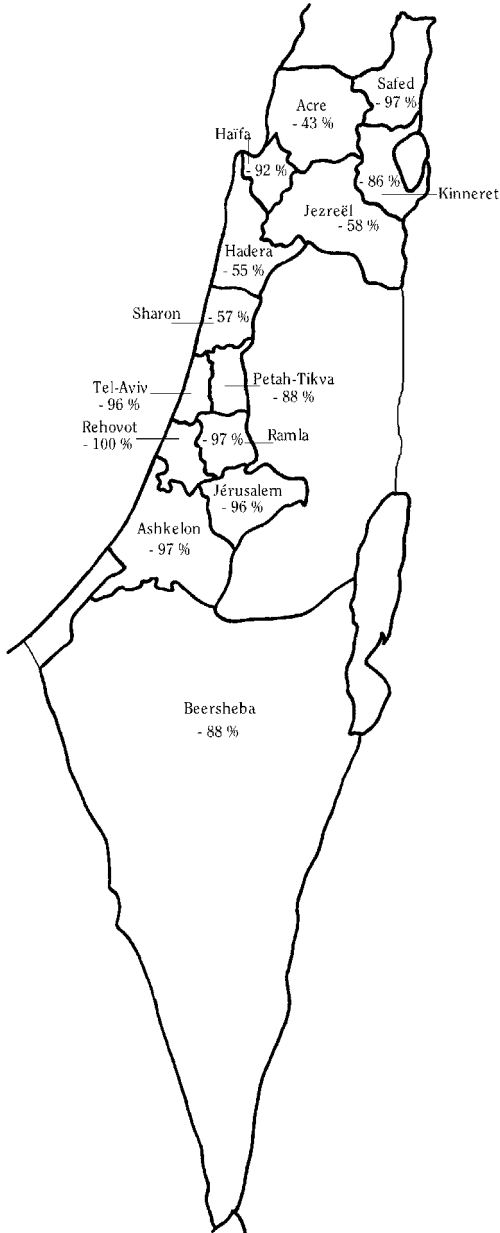


ISRAËL - PALESTINE

Carte 3

Israël

Exode palestinien (en %) par sous-district israélien



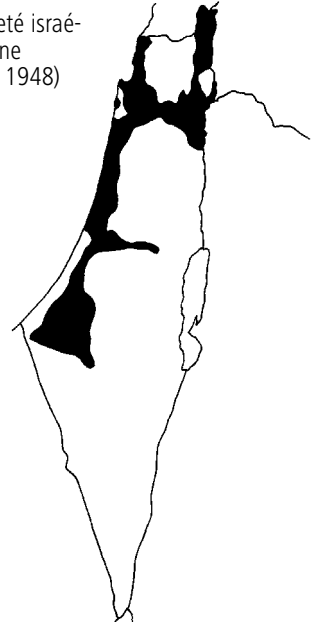
## ISRAËL - PALESTINE

### Les partages consommés

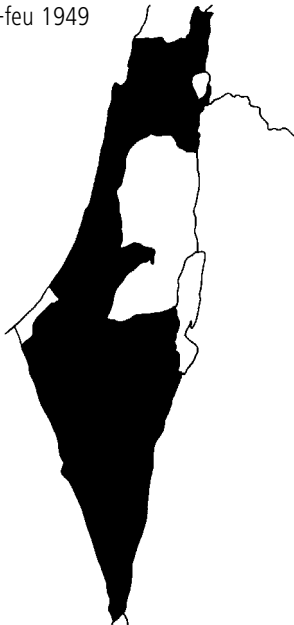
Carte 4  
Palestine 1947 : pro-  
priété sioniste



Carte 5  
Souveraineté israé-  
lienne  
(14 mai 1948)



Carte 6  
Israël  
Cessez-le-feu 1949



Carte 7  
Israël-Palestine  
selon le « consensus  
national »  
(février 1997)



## ISRAËL - PALESTINE

### Les partages avortés

Carte 8  
Plan de partage 1947



Carte 8  
Israël selon les propositions  
Bernadotte  
(juin-septembre 1948)

